



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



### 27255 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

Le revenu net annuel médian du secteur est supérieur à celui du champ de l'OMPL. Néanmoins, les cadres ont un revenu médian inférieur à celui observé dans le champ de l'OMPL contrairement aux autres catégories sociales.

### Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales						Ompl
Cadres	34 666	39 848	35 931	35 317	35 046	36 136
Professions intermédiaires	26 027	27 718	29 415	23 334	25 287	22 520
Employés	24 187	23 297	20 130	20 824	22 572	20 416
Ouvriers	24 767	19 450	20 772	20 378	22 257	17 264
Ensemble	28 663	28 367	27 395	23 644	27 255	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.



### Secteur cadre de vie-technique

#### Branches professionnelles



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

**3 936 € DE PLUS EN FAVEUR DES HOMMES**

Le genre a un effet très important sur le niveau de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés du secteur.

Rapporté au mois, un différentiel de 328 € est observé au profit des hommes.

**ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE**

L'indice de parité du secteur montre un écart entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (13,5 points d'écart).

Les employés constituent la catégorie la moins égalitaire.

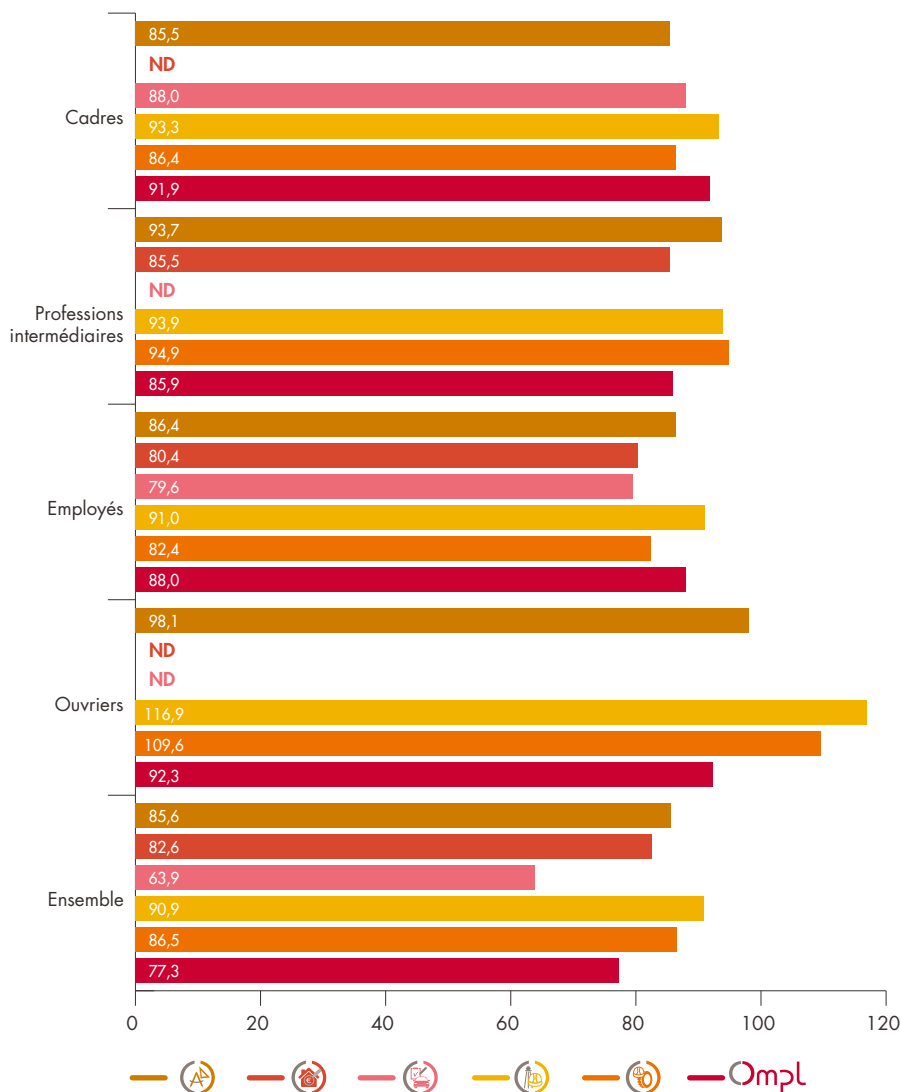
Dans cette catégorie, la rémunération médiane des femmes correspond à 82,4 % de celle des hommes.

## Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre						Ompl
Femmes	26 626	24 911	20 525	22 140	25 172	21 689
Hommes	31 088	30 146	32 124	24 369	29 108	28 075
Ensemble	<b>28 663</b>	<b>28 367</b>	<b>27 395</b>	<b>23 644</b>	<b>27 255</b>	<b>22 469</b>

Source : extractions Insee, DADS 2018.

## Indice de parité par catégorie sociale



Source : extractions Insee, DADS 2018.



### VALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION AVEC L'ÂGE

Au niveau du secteur, les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération nette médiane annuelle supérieure de 23,6 % à ceux de moins de 35 ans.

Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire est moins marqué (3,4 %).

### Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)

Tranches d'âge						Ompl
< 35 ans	25 303	25 811	25 095	21 679	24 521	20 157
35 à 49 ans	31 161	30 092	30 341	24 407	29 316	22 982
50 ans et +	33 374	31 996	25 732	25 605	30 307	23 913
Ensemble	<b>28 663</b>	<b>28 367</b>	<b>27 395</b>	<b>23 644</b>	<b>27 255</b>	<b>22 469</b>

Source : extractions Insee, DADS 2018.



### SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Un différentiel de 7 205 € est observé entre la région Île-de-France, qui possède le plus fort revenu médian net annuel (31 865 €) et la Bretagne où le revenu médian net annuel est le plus faible (24 660 €).

### Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)

Régions						Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	28 235	28 432	29 031	24 031	27 259	22 864
Bourgogne-Franche Comté	25 953	25 683	27 494	23 907	25 316	21 637
Bretagne	25 169	26 592	26 779	23 353	24 660	22 113
Centre-Val de Loire	26 764	26 740	27 580	22 956	25 696	21 849
Corse	24 660	ND	27 995	22 870	25 409	21 614
DOM	28 208	ND	23 789	21 265	24 980	21 494
Grand Est	26 511	26 963	27 817	23 778	25 652	21 683
Hauts-de-France	27 615	26 835	25 268	23 814	26 035	21 281
Île-de-France	32 825	33 167	30 688	26 349	31 865	26 731
Normandie	26 945	28 406	24 864	22 880	25 562	21 511
Nouvelle-Aquitaine	25 655	27 240	28 659	22 833	24 802	21 516
Occitanie	25 867	26 769	26 170	22 670	24 951	21 500
Pays de la Loire	27 179	26 955	23 793	22 616	25 709	21 637
Provence-Alpes Côte d'Azur	27 749	26 159	25 522	23 729	26 310	21 879
Ensemble	<b>28 663</b>	<b>28 367</b>	<b>27 395</b>	<b>23 644</b>	<b>27 255</b>	<b>22 469</b>

Source : extractions Insee, DADS 2018.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.